



Déclaration du SNETAA-FO à la CAPA

« Avancement échelon » du 07 février 2020

À moins de trois semaines entre deux CAPA, nous ne vous ferons pas l'offense de répéter nos arguments contre la Loi de la fonction publique du 6 août 2019 ou les autres contre-réformes mises en œuvre par ce gouvernement et les précédents (Loi travail, mixité des public, volonté de généralisation de l'apprentissage...).

Cependant, comme le fer est toujours aussi chaud et que nous continuons à le battre en même temps que le pavé, nous sommes obligés de revenir sur la contre-réforme des retraites. La mobilisation continue et :

- malgré l'avis du Conseil d'État qui a émis un désaveu cinglant sur le projet de Loi gouvernemental ;
- malgré l'opposition d'une large majorité des français ;
- malgré la réserve de plus en plus audible de certains députés de la majorité gouvernementale ;
- malgré l'opposition de la majorité des organisations syndicales y compris certaines appartenant à des confédérations dites réformistes ;

le gouvernement persiste à vouloir imposer sa contre-réforme injuste et dangereusement floue ; le Conseil d'État pointe les biais des études d'impact et des 29 ordonnances auxquelles le texte du projet de Loi renvoie. Comme notre Confédération Force Ouvrière l'a toujours dit, tout est fait pour masquer la réalité de la réforme en laissant croire à ceux qui le veulent (les mêmes que ceux qui ont cru à PPCR...) à des compensations pour certaines catégories.

Aussi, le SNETAA-FO, avec sa fédération, la FNEC-FP-FO, sa Confédération FO et les autres organisations syndicales qui défendent **réellement** les salariés du public et du privé continuera à combattre cette contre-réforme.

Autre sujet : suite au CTA sur la carte des formations et avec les alertes lancées par les collègues, le SNETAA-FO tient à dénoncer fermement le coup porté à l'Enseignement Professionnel dans l'Académie de Toulouse par :

- la diminution des offres de formation en GA, menée à un tel rythme que l'objectif fixé de 417 places sera atteint bien avant 2022 et ce sans tenir compte de la réalité du terrain ;
- les transformations inexplicables et inexplicables telles que les sections de MEI en SN au Lycée D'Artagnan de Nogaro alors que les emplois en MEI existent ;
- l'abandon de la formation initiale au GRETA pour ouvrir une section de maçonnerie en prépa-apprentissage au LP du Garros à Auch ;
- la réduction de 30 offres de formation en Electrotechnique (-24 à Guynemer, - 6 à Clément Ader) alors que les professionnels se plaignent de la pénurie et voudraient recruter aussi dans ce domaine ;
- la destruction de la spécificité du LP Gabriel Péri en fermant une section porteuse de l'établissement et en réduisant la capacité d'accueil des métiers de la mode

En tout, malgré la communication du Ministère, ce sont 156 offres de formations publiques en Enseignement Professionnel dont seront privés les jeunes à la rentrée scolaire 2020. Le Rectorat et les chefs d'établissement, pour diminuer l'effet de ces pertes de places offertes aux élèves issus de 3^{ème}, annoncent que ces diminutions seront compensées par l'ouverture de place de BTS. Comme si l'orientation post bac pouvait compenser la pénurie de place pour les élèves issus de 3^{ème}.

Pour les plus jeunes encore, et surtout pour celles et ceux qui sont en grande difficulté scolaire, celles et ceux qui sont en SEGPA, c'est pire : 6 heures ou 12 heures d'enseignement professionnel en moins dans les DG présentées niant ainsi l'efficacité de la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers ! Le SNETAA-FO dénonce cette manœuvre qui consiste à récupérer des moyens au détriment de ces élèves très défavorisés. Pour respecter ce que disait notre 1^{er} Ministre devant le sénat le 28 mai 2019 « je tiens beaucoup au dispositif des SEGPA. Il est hors de question de l'affaiblir », le SNETAA-FO exige que le Rectorat intervienne pour que soient rendus les moyens aux SEGPA et soutient les collègues qui exercent consciencieusement leur métier dans des conditions déjà très difficiles.

La part de déclaration concernant cette CAPA de promotions d'échelons sera proportionnelle au nombre d'accélération de carrière : faible.

Quelques constats suffiront :

- 307 promus au Grand Choix ou au Choix pour 2016/2017 avant PPCR, 36 accélérations de carrière en 2019/2020 ; soit 271 promotions accélérées en moins avec PPCR.
- 80% de promus au Grand Choix ou au Choix sur 11 échelons avant PPCR, 30% de carrières accélérées sur 2 échelons seulement avec PPCR.
- 20 ans pour atteindre le 11^{ème} échelon avec une progression au Grand Choix avant PPCR, 24 ans pour les carrières les moins poussives avec PPCR.
- Depuis le PPCR, de nombreuses disciplines se voient, chaque année, privées d'accélération de carrière à cause du faible nombre de promotions.
- Sur 58 collègues du 7^{ème} et du 9^{ème} échelon ayant l'appréciation « très satisfaisant » seulement 3 ou 4 se verront promus cette année alors qu'ils sont en droit d'attendre la reconnaissance de leur administration... comme a minima ceux qui ont obtenu l'avis « satisfaisant ».

Le SNETAA FO persiste à l'affirmer, en opposition avec certaines organisations syndicales (souvent les mêmes qui veulent aussi croire maintenant à la contre-réforme des retraites) : le PPCR est une dégradation majeure de la rémunération des enseignants.

Le SNETAA-FO revendique l'abrogation du PPCR et exige :

- l'augmentation de 16% de la valeur du point d'indice pour compenser les pertes depuis 2010
- une hausse conséquente de la rémunération dès les premiers échelons
- le droit pour tous les enseignants d'effectuer leur carrière, avec la même progression pour tous, jusqu'à l'indice terminal de la Classe Exceptionnelle actuelle.

Nous vous remercions pour votre écoute et nous remercions particulièrement les services du Rectorat pour leurs disponibilités.